



PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE LA LUTHUMIÈRE, BRIX



Historique

La fondation initiale par la famille de Buis

D'après la *Gallia Christiana* et la *Neustria Pia*, le prieuré Saint-Pierre de la Luthumière aurait été fondé en 1106, sous l'épiscopat de Raoul, évêque de Coutances (1093-1110) par Adam de *Buis* (+ 1143). Claude Pithois adopte cette assertion et date la construction de l'établissement dans la première moitié du XII^e siècle, alors que Richard de Buis, était évêque de Coutances (1124 -1131)[1]. Selon le même auteur, ce n'est que dans un second temps, en 1144, que le neveu d'Adam I^{er}, Adam II de Buis, fit don du prieuré fondé par son oncle à l'abbaye de Saint-Sauveur.

N'apparaît toutefois, parmi les actes que nous avons consultés, aucune source écrite relative à ce prieuré antérieure à la charte donnée par **Adam Buis, fils de Robert de Buis**, en 1144[2]. Celle-ci énumère le contenu d'une donation « *en perpétuelle aumône* » faite au profit de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui comprenait les églises de Brix avec toutes les dimes, ainsi que la dîme des deux foires de la saint Christophe et de la saint Nicolas, plus les églises de Sainte-Marie de Couville,

Saint-Martin-le-Gréart et Saint-Christophe-du-Foc avec toutes leurs dîmes, les aumônes et les terres qui en dépendaient.



La charte indique que l'abbé et les moines de St-Sauveur enverraient en retour des moines (*monachos*) s'établir dans l'**église Notre-Dame de Brix**, afin d'y entretenir un luminaire (*ad lumina invenienda*) et pour y servir Jésus et sa Sainte Génitrice. Le donateur demande en outre à ce qu'« un lieu soit construit et édifié en l'honneur de Dieu, de sainte Marie et de saint Pierre » (*ad honorem Dei sancteque Marie et sancti Petri predictum locum construunt et edificent*). Les frères ainsi que toutes personnes nécessitant la charité y seraient entretenus. Pour conclure, Adam concédait aussi aux moines toute la terre située « entre l'église Sainte-Marie jusqu'à la forêt et la motte de sa demeure » (*omnem terram ab Ecclesia sancte Marie desuper usque silvam mottamque domus meae*). Adam de Sottevast, Roger Alverède et Robert Escarbo sont cités parmi les témoins du donateur.

Dans une deuxième charte de dix ans postérieure (1155) Pierre de Bruis, fils de Guillaume, renouvelle la donation de l'église Notre-Dame de Brix en précisant à nouveau l'engagement de l'abbé et de tout le couvent de St-Sauveur à établir des moines dans ladite église, et à construire des bâtiments en ce lieu pour y servir Dieu, sainte Marie et saint Pierre.

Par son contenu, la **charte de 1144** apparaît donc bien constituer l'acte de fondation initial du prieuré, non le transfert d'une fondation antérieure comme cela a été écrit. Cependant, ce contenu indique aussi que le site désigné pour établir cette fondation ne correspond en rien à celui de son implantation effective ! Il y est bien précisé en effet que l'établissement des moines devrait se trouver étroitement associé à l'église Notre-Dame de Brix, plus probablement sur le terrain donné à cet effet, par devers le château, au nord donc de l'église, tout à fait au sommet de la colline de Brix[3].

Le lieu de son implantation actuelle, sur le domaine de la Luthumière, à l'écart du vieux château de Brix et du bourg mais auprès de la rivière, résulte manifestement d'autres donations, distinctes de celles effectuées par la famille de Bruis.

Le choix de la Luthumière

La **première donation** reçue par l'abbaye de Saint-Sauveur sur le domaine de la Luthumière émanait d'un individu nommé Guillaume Suen, qui, à une date proche des années 1150-1160, remit aux moines de Saint-Sauveur « toute la terre qu'il possédait à la Luthumière en perpétuelle aumône » (*omnem terram quam habeo in Lutumaria, similiter in elemosina perpetualiter*). Il leur cédait dans le même temps une part de l'église Saint-Samson d'Anneville-sur-Mer et Saint-Jean-des-Chênes à Jersey. Cette donation fut confirmée entre 1156 et 1162 par Henri II (*Concedo item et confirmo donum Guillelmi Suim quod fecit idem abbatia de terre sua de Lutumeria*)[4].

La **seconde donation**, probablement plus décisive, fut octroyée vers 1155-1165 par Raoul de la Haye[5]. Sa charte confirme en premier lieu la possession de biens situés à Jersey et Portbail, puis précise que « dans la haie de la Luthumière ledit Raoul a concédé à l'abbaye une habitation avec une chapelle fondée en l'honneur de Saint-Pierre » (*In haiis vero Lutumerie concessit predictae abbacie idem Radulfus quoddam habitaculum cum capella que fundata est in honore Sancti Petri*). C'est ce passage précis qui désigne pour la première fois le site où fut réellement implanté le prieuré.

Son donateur Raoul de la Haye, seigneur du Plessis, fils de Robert de la Haye, était le frère frère de Richard de la Haye, devenu baron de la Luthumière lors de son mariage en 1146 avec Mathilde de Vernon[6]. Il apparaît en 1126 avec sa mère Muriel et son frère Richard comme témoin d'une donation de son père à l'abbaye de Lessay. Après la mort d'Henri Ier Beauclerc en 1136, il adopte avec son frère le parti d'Etienne de Blois et assure en 1141 la défense du château de Cherbourg face à Geoffroy d'Anjou ; Selon le registre des fiefs de 1172 il détenait en Cotentin les honneurs du Plessis et de Cérences. En 1173, derrière Raoul, comte de Chester et Raoul de Fougères il s'engage dans la révolte d'Henri le Lion contre son père Henri II, qui en Normandie est rapidement réprimée. « *Raoul de la Haye trouva le moyen de fuir ; il se jeta dans les bois et continua la guerre de partisan sur la frontière du Cotentin, jusqu'au printemps de 1174* ». Aurait ensuite continué sa lutte en suivant le comte de Flandres dans une tentative échouée de faire débarquer une armée en Angleterre. La date de son décès est inconnue.

Quel fut le motif du déplacement du site ?

L'émergence du fief de la Luthumière, qui semble rapidement s'imposer comme puissance seigneuriale dominante, est visiblement parvenu à littéralement capter la fondation de la famille de Buis. La **famille du Hommet** qui succède en 1180 aux de la Haye comme barons de la Luthumière renforce encore cette sujétion en faisant reconnaître au XIII^e siècle son rang de patron et son droit d'ingérence dans la nomination du prieur.

Il ne faut pas sous-estimer toutefois l'intérêt que pouvait représenter le choix du site de la Luthumière. La présence d'une rivière y autorisait l'établissement d'un moulin et la pratique de la pêche. Le bois et les espaces de pâture ne manquaient pas et la retraite d'une solitude forestière devait aussi mieux correspondre à l'idéal monastique. La proximité d'un pont routier faisait dans le même temps du prieuré un relai sur un point de passage particulièrement fréquenté, surtout à l'occasion des grandes foires de Brix. Ainsi qu'en plusieurs autres prieurés forestiers des environs, tels ceux de Saint-Martin-à-l'If et de Barnavast, le devoir de charité auquel ils se trouvaient tenus conduisait peut-être les moines à faire sonner la cloche de la chapelle, chaque nuit, afin de guider les voyageurs égarés. Enfin, la présence d'une habitation et la possibilité de jouir de cette chapelle

isolée, plus calme et mieux individualisée que l'église paroissiale, a pu encourager les frères à s'installer dans la vallée.

Une probable origine érémitique

Le fait qu'une habitation soit nommément citée vers 1160, en même temps que la **chapelle Saint-Pierre** (*quoddam habitaculum cum capella*) implique que les moines ont récupéré pour s'y établir un domaine déjà existant. Cette analyse s'accorde avec les indices archéologiques recueillis sur le site, où la présence de fragments de sarcophages en calcaire coquillier et de briques remployés dans les maçonneries est l'indice d'une occupation nettement antérieure aux incursions scandinaves. Citée au XII^e siècle parmi les chapelles de la paroisse de Brix, la chapelle Saint-Pierre pouvait aisément remonter à l'époque mérovingienne.

A Saint-Pierre s'ajoute par ailleurs un autre sanctuaire tout proche, **la petite chapelle Saint-Jouvin** qui occupe à environ 800 mètres à l'ouest le centre d'une vaste prairie. Cette chapelle n'est citée que tardivement parmi les dépendances du prieuré (cf. mention de la vente du pré Saint-Jouvin en 1783, Pithois, p. 182), et son architecture n'offre aucun indice précis d'ancienneté. Son succès dans la dévotion populaire a souvent conduit saint Jouvin à supplanter saint Pierre pour désigner le site même du prieuré (cf. IGN actuel), et cela semble bien démontrer que les deux sanctuaires furent toujours étroitement liés.

Il apparaît que ce modeste édifice se trouve déjà mentionnée à une date beaucoup plus ancienne, dans une charte de confirmation des biens de l'abbaye de Lessay octroyée en 1186 par le pape Urbain, citant brièvement parmi les possessions de ce monastère l'ermitage de Saint-Jouvin et l'église de Sottevast (*Hermitagium de Sancto Jovino et ecclesiam de Sottevast*)[7]. Sauf à imaginer un nouveau déplacement, que dans ce cas rien ne signale, cet ermitage de Saint-Jouvin correspond de toute évidence au site de la Luthumière.

En dépit de leur appartenance initiale à deux abbayes et à deux paroisses distinctes, il s'avère probable que ces deux sanctuaires possédaient bien entre eux un lien étroit et que leur implantation à une si faible distance mutuelle traduit leur appartenance à un même établissement érémitique initial, qui pouvait donc présenter une implantation bipolaire.

Il serait tentant de mettre en relation cet ancien ermitage Saint-Jouvin avec certains aspects légendaires de la vie de saint Clair, en particulier lorsque est évoquée sa rencontre dans la forêt avec le serviteur de deux ermites « *faisant leur résidence dans ces bois* », et qui s'était blessé d'une hache en y coupant du bois. Dans un autre passage il est relaté qu'Odobert, abbé du monastère de Mauduin, reconnaissant dans le bienheureux Clair toutes les marques d'une vocation certaine à la vie érémitique, « *lui permit de vivre dans une cellule séparée de la communauté, près de la rivière appelée Costus avec obligation seulement de venir les fêtes et les dimanches à Mauduin pour y assister aux divins offices et y recevoir le sacrement de l'eucharistie* ». Sans identifier l'ermitage de Clair à celui de Saint-Jouvin ni la rivière « Costus » avec l'Ouve (où *Unva* dans ses formes les plus anciennes), on peut souligner que la relation topographique entre les deux sites apparaît assez frappante. Ce texte présente aussi l'intérêt de nous rappeler que de tels établissements se trouvaient le plus souvent dans la dépendance d'une abbaye mère, parfois toute proche et d'autres fois beaucoup plus éloignée. La présence d'une fontaine réputée miraculeuse auprès de la chapelle Saint-Jouvin convient bien elle-aussi pour un site d'origine érémitique.

Le développement du prieuré

En plus des églises du fief de Brix et de la chapelle Saint-Pierre avec son habitation associée où ils vinrent résider, les moines du prieuré de la Luthumière reçurent au XII^e siècle d'autres donations significatives de leurs bienfaiteurs. Il s'agissait en premier lieu du droit d'établir un **moulin** dans la rivière d'Ouvre, qui leur fut reconnu par le roi Henri II vers 1170, en même temps que celui de se procurer du **bois dans la haie de la Luthumière** afin de se chauffer et d'entretenir leur église, leur moulin et leurs autres bâtiments. Ces droits sur la forêt comprenaient aussi une franchise de panage, c'est-à-dire la liberté de mettre gratuitement leurs animaux en pâture dans ces bois (*ut habeam molendinum in aqua qua vocatur Unva ad Sanctum Petrum de Lutumeria perpetualiter in elemosina. Concedo etiam monachis apud ipsum sanctum locum Petrum Deo servientibus ut habeam perpetualiter in elemosina de ipsis hais ligna ad Monasterium et molendinum et domos suas omnes tenendas et pasnagium et omnes consuetudines suas quietas omnium possessionum suarum*).

Le cartulaire du prieuré contient aussi des donations de terres et de rentes faites dans les dernières décennies du XII^e siècle par Eudes de Sottevast « pour entretenir la lumière des ténèbres dans la chapelle Saint-Pierre de la Luthumière » ; Le même seigneur concéda aussi sa terre de Clibec sur la paroisse de Surtainville, « pour l'entretien du luminaire devant l'autel de Sainte-Marie dans la chapelle Saint-Pierre de la Luthumière, toutes les nuits de l'année, et pour le service et pour les messes dans la même église ». A Breuville, Eudes concéda aussi avec son frère Raoul la moitié des revenus de son moulin.



En **1232**, les moines reçoivent de Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, baron de la Luthumière, la part en aliments et en galons de vins de deux chevaliers, à prendre sur sa table lorsque lui ou son épouse viennent à résider dans le manoir du lieu (*concessi etiam predicti monachis liberationem suam, sicut duobus militibus, in pane et ferculis in hospitio meo de Lutmeria*). Un frère devait en cette occasion célébrer dans la chapelle seigneuriale. A la même époque, Guillaume du Hommet se fait par d'autres donations reconnaître comme patron de l'établissement, imposant ainsi que le prieur ne puisse être nommé ou déplacé sans son consentement. Ces documents témoignent de l'étroite emprise seigneuriale qu'exerçaient les barons de la Luthumière sur le prieuré.

L'usage d'offrir des rentes en produits de table est également pratiqué par le chevalier Thomas de Tollevast qui, en 1232, concède « *la dîme de tout le pain qui se dépenserait dans ceux de ses manoirs où sa femme ou lui séjourneraient* ».

Claude Pithois, historien de la commune de Brix, a publié la liste d'autres biens et propriétés reçus par les moines ou acquis par ces derniers au cours du Moyen-âge. Après que les moines aient assis au XIIe siècle les fondements matériels de leur établissement, et avoir dû lutter au début du XIVe siècle pour en maintenir l'intégrité, on constate que le prieur (frère Jean Goubert) mena au début du XVe siècle une politique active d'acquisitions, acquérant à cette époque le fief du Coudray, au hameau du Coudray, et des terres au lieu-dit Vernon. A Brix les moines possédaient le fief de Bricquebosc (avec des extensions sur Rauville-la-Bigot) et une maison dans le bourg. En 1613, ils jouissaient encore, conformément à la donation initiale d'Adam de Bruis, de « *toute la terre comprise entre l'église Sainte-Marie et la forêt* ».

Claude Pithois évalue l'ensemble des rentes reçus par les moines entre les XIIe et XIIIe siècles à 241 sols, 21 deniers + 49 quartiers/80 boisseaux de froment, 2 quartier d'avoine, 1 gallon de vin par jour 23 pains 32 gélines, 155 œufs.

Le mode de vie des moines

Nous ignorons malheureusement le nombre des moines initialement délégués par l'abbaye de Saint-Sauveur au sein de ce prieuré. La donation de la « *part en aliments et en galons de vins de deux chevaliers* » en 1232 offre un repère assez conforme à la norme des autres établissements de ce type au XIIIe siècle. Il faut aussi considérer que ces actes ne citent en revanche ni le prieur, ni le personnel domestique et agricole, sans doute assez nombreux, qui devait cohabiter avec les frères.

Si l'on peut supposer qu'une règle était suivie, nous n'avons pas non plus d'informations précises sur leur mode de vie autre que certains devoirs de services religieux, tel par exemple celui qui les contraignait à entretenir une lumière ardente sur l'autel de la Vierge à l'intérieur de la chapelle Saint-Pierre. En plus de la célébration quotidienne des offices des saints et des fêtes du calendrier, les prières et offices pour les seigneurs bienfaiteurs, tant vivants que défunts, devait aussi occuper une part notable de leur quotidien.

Selon une tradition rapportée par l'abbé Lerosey, mes moines assuraient initialement eux-mêmes le service de l'église Notre-Dame de Brix, et ce jusqu'à la réforme du Latran de 1179 qui leur interdit cette pratique. La nomination de prêtres desservant des églises placées sous le patronage du prieuré revenait à l'abbé de Saint-Sauveur. Mais la perception des dîmes et des rentes, l'administration des terres et des revenus constituaient pour le prieur des activités importantes. Celui-ci exigeait de ses tenanciers des pratiques relevant de l'exercice habituel de la banalité seigneuriale, mais il déléguait pour recevoir leurs aveux et percevoir leurs rentes des officiers (sénéchaux).



La fin du prieuré

Dernier prieur identifié, Jean du Chastel, qui perd un procès en 1623 contre Antoine de la Luthumière, baron de Brix ; puis attribué à des prieurs commendataires et confié à des fermiers. Le prieur nommait encore un chapelain en 1684 pour célébrer 3 offices par semaine, « *dans l'une des chapelles du prieuré* ». Ref : (ferme), à un droit de pêche dans la rivière.

Lors de la mise en vente en 1791, l'ensemble comprenait : « *une maison à usage de salle avec un pressoir à bras, une cuve, une étable, une grange, une petite écurie, un petit appartement divisé d'avec la chapelle Saint-Pierre, le tout s'entretenant ensemble, une charterie, avec une boulangerie en ruine* ».

Architecture

D'après l'organisation en L des bâtiments, il semble probable que les moines occupaient l'aile ouest tandis que le logis du prieur se trouvait dans l'aile sud, au contact de la chapelle, avec laquelle il communiquait aussi bien par une porte de plain-pied que par une tribune à l'étage.

L'étude de la structure architecturale de l'aile ouest permet de distinguer une chambre sur cellier toujours existante associée à une grande salle de plain-pied désormais en grande partie détruite. Bien que l'on retrouve dans cette distribution un schéma assez classique de logis médiéval, il se pourrait que l'on doive ici identifier la chambre avec l'ancien dortoir, et la salle avec l'équivalent d'un réfectoire (servant aussi de salle capitulaire ?).

La chapelle Saint-Pierre se reconnaît à son **campanile** et à la petite croix antéfixe qui se dresse au dessus de son pignon est. Elle a environ 11,60 m de long sur 6,50 m de large. Trois fenêtres l'éclairés jadis. D'après un dessin de l'abbé Adam on constate que le chevet était percé de lancettes géminées encastrées dans une grande ogive, au tympan orné d'un trèfle. Cette ouverture qui faisait 2,40 m de haut sur 1,20 m de large fut obstruée en 1910.

La datation des bâtiments actuels semble pouvoir être attribuée au début du XVe siècle, période qui coïncide comme nous l'avons vu avec la période de redressement du prieuré, porté dans les années 1410-1420 par le prieur Jean Goubert. Une étude fine du bâti permettrait sans doute de déceler des vestiges au moins résiduels de phases plus anciennes. A noter aussi, ainsi que nous l'avons déjà souligné, la présence relativement abondante en maçonnerie de remploi de fragments de



sarcophages en calcaire coquillier de Sainteny. Dans le parement extérieur sud apparaît en particulier un fond de cuve tout à fait caractéristique. La présence de tels indices suggère qu'une nécropole du haut Moyen-âge a préexisté - entre le VIe et le IXe siècle - à l'établissement du prieuré bénédictin. La présence également de fragments de briques visibles en remploi dans l'édifice pourrait indiquer un précédent antique, de nature non définie.

Julien DESHAYES, 2017 (tous droits réservés, Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin)